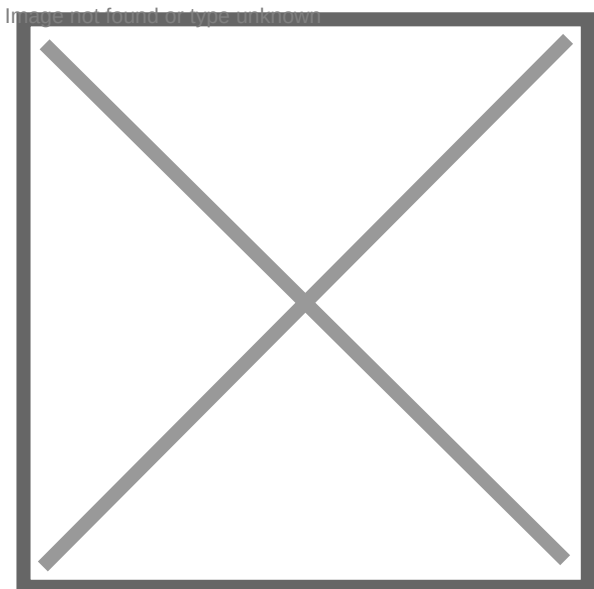




Modification acces habitation principale

Par **bounnaire33**, le **03/07/2014** à **16:19**

bonjourrrrrpeut on déplacer son accès ,a son terrain d'habitation principale ,sans autorisation...l'accès sera deplace de 4a5m et l'ancien accès sera ferme par un mur de parpaing.rnterrain de 3000m2 environ,avec une maison de 150 m2 ,situe en campagne ,commune de 400 habitants (mourens 33410)rnla sortie de l'accès donne sur une RD avec une circulation assez dense,et a grande vitesse .rrrrmerci pour vos reponsesrrrrcordialement

Par **moisse**, le **04/07/2014** à **08:14**

Bonjour,rnNon vous ne pouvez pas déplacer l'accès aussi simplement.rnTout accès à la voirie publique doit faire l'objet d'une autorisation.